

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1798

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : AOUAME MOSTAFA

Date de naissance :

Adresse : Inexistante

Tél. : 0662100580

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. DJEBBI EL AYDOUHI Karim
OPHTALMOLOGISTE
7, Rue Bendahan - Casablanca
Tél: 05 22 27 49 95

Date de consultation : 13/04/2023

Nom et prénom du malade : MR AOUAME MOSTAFA Age:

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Affection Oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 13/04/2023

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/04/2023	OS		300,00	DR DJEUBLI EL AYDOUNI Karim OPHTALMOLOGISTE 7, Rue Ben Ali Casablanca Tél: 05 22 74 99 5

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p>pharmacie Lahjaj ZEMMAMA Nadia Avenue du Prince Moulay Taghazout - Casablanca tel : 05 22 29 32 64</p> 	janv 23	73,00 pas de Medecin

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

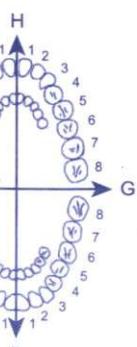
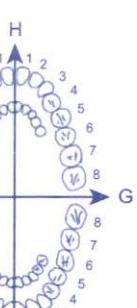
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
DEN OPTIQUE SARL spécial Optométriste Contactologue 105 El Beyrouni Bld. El Fath P 4 Bourgogne Casa - Tel 05 22 36 29 05	26/05/2013	7	+ N			3800000 MT

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

الدكتور الجبلي العيدوني مولاي كريم

OPHTHALMOLOGISTE

Maladies et Chirurgie des Yeux
Diplomé de la Faculté de Médecine
de Marseille

أمراض العيون

خريج كلية الطب بمرسيليا
أمراض وجراحة العيون

13 avril 2023

Casablanca le : الدار البيضاء في

Mr AOUAME MOSTAFA

Monture + verres correcteurs progressifs
organiques Antireflets

VL : OD = + 2.75 (+ 0.75 à 15°)

OG = + 1.75 (+ 0.75 à 170°)

VP : ODG = Add : + 2.75

ALDEN OPTIQUE S.A.R.L
Quai des Pêcheurs - Contactologue
Lots El Beyrouni Rés. El Fath n°4
Boulingrine Casab - Tel 05 22 36 29 05

F. Djebli El Aydouni Karim
C-13100 Casablanca
7 Rue Ben Dahan Casablanca
Tél: 0522.27.49.95

7 , زنقة بن دحان - الدار البيضاء - الهاتف 0522.27.49.95
7, Rue Ben Dahan - Casablanca - Tél : 0522.27.49.95



Nom ET PRENOM : AOUAME MOSTAFA

facture 113481

DATE 26/05/2023

<u>DESIGNATIONS</u>	<u>MONTANT TTC</u>
VERRES PROGRESSIFS ORGANIQUE ANTIREFLET	3000.00
OD +3.5 (-0.75 à 105)	
OG +2.5 (-0.75 à 80)	
ADD +2.75	
Monture optique	800.00

NET A PAYER :

3800,00dh

FACTURE A trois mille huit cents DIRHAMS

ADEN OPTIQUE SARL
Opticien Optométriste Contactologue
Lots El Beyrouni Rue El Fath n° 4
Bourgogne Casa - Tel 05 22 36 29 05